

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018
DELIBERATION N° 20

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le
08 juin 2018*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04) ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE ; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Lacassagne,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – PNRQAD – Ilot 12 – Convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et Habitelem.

La convention relative au Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne, signée le 3 juin 2011, a fait l'objet d'un avenant n°1, approuvé par délibération du conseil municipal du 26 octobre 2017 et signé de l'ensemble des partenaires le 20 avril 2018. Cet avenant a pour principal objet d'adapter le projet à la complexité du programme de requalification urbaine du centre ancien et permettre l'engagement administratif et financier du traitement des cinq ilots dégradés identifiés.

Pour ce faire, les opérateurs, Habitat Sud Atlantic (HSA), le Comité ouvrier du logement (Le COL) et Habitelem, solliciteront les premières subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à échéance de la convention du programme (juin 2018), de manière à fixer définitivement les aides nationales sur le programme bayonnais.

Par la suite, trois opérations pourront entrer en phase de chantier dès le dernier trimestre 2018 :

- Opération de l'îlot 14, aux 26-28 rue de la Salie (maîtrise d'ouvrage : HSA)
- Opération de l'îlot 15, au 5 rue Argenterie (maîtrise d'ouvrage : HSA)
- Opération de l'îlot 38, aux 13-15 rue Bourgneuf (maîtrise d'ouvrage : Le COL)

S'agissant des îlots 12 et 45, il sera nécessaire de finaliser le processus d'acquisitions foncières conduit par l'EPFL Pays Basque (sur les dix immeubles ciblés, deux immeubles et huit lots principaux de copropriétés restent à acquérir) et d'initier ou poursuivre les études techniques et financières préalables, avant d'arrêter l'engagement définitif des opérateurs sur ces projets ainsi que le calendrier de travaux.

Dans cette perspective, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Ville de Bayonne et Habitelem en amont de l'engagement opérationnel du projet de requalification de la partie nord de l'îlot 12 (périmètre délimité par les rues Victor Hugo, Orbe, Lormand et la ruelle Gardin), dont l'objectif général est de préciser les modalités d'engagement de l'opération entre les parties. Il s'agira notamment :

- de finaliser le dialogue compétitif engagé par Habitelem en juillet 2017, en étroite concertation avec la Ville de Bayonne, afin de définir les caractéristiques du projet d'ensemble, de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et de préciser les coûts de travaux ;
- d'élaborer des plans de financement optimisés avec le concours de l'ensemble des partenaires du PNRQAD permettant de vérifier les conditions de sortie de l'opération ;
- d'acter conjointement la suite à donner à l'opération et engager les mesures correspondantes : poursuite du projet retenu par l'opérateur désigné ou, en cas de déséquilibre financier confirmé par l'ANRU, rachat par la Ville de l'ensemble des études préalables engagées par l'opérateur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat Ville de Bayonne – Habitelem, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne